

tion. Reçu et lu pour la première fois, lundi, le 3 mars 1879. Seconde lecture, 17 mars 1879." Chose singulière, le nom de M. Béchard est effacé et remplacé par celui de M. Colby.

M. L'ORATEUR : Je suis sûr que ce n'est pas le même document, parce que mon attention fut alors attirée sur ce sujet par l'honorable membre lui-même, qui me demanda s'il s'agissait d'un bill de la dernière session. Je regardai à l'endos de la pièce et je vis que la date était bien 1880.

M. MACKENZIE : Si c'est une copie d'un bill réimprimé que vous avez reçue, ce fait devrait être consigné dans les minutes ; le greffier m'assure que ce bill lui a été envoyé à lui-même.

M. L'ORATEUR : Il doit y avoir quelque malentendu ; car je me rappelle parfaitement avoir vu la date de 1880 sur l'endos du bill qui m'a été remis.

M. HOLTON : C'était peut-être sur l'endos du bill en manuscrit, et la copie aurait été remise plus tard.

M. L'ORATEUR : Pas du tout ; j'ai vu le bill même.

M. COLBY : Je crois que l'honorable membre fait erreur en disant que ceci est la copie du bill qui vous a été remis. La pièce qui vous a été remise était un double du bill, qui sera imprimé sans modification aucune pour subir sa seconde lecture. J'avais écrit moi-même en marge quelques notes, qui ne se trouvent pas sur celui-ci. Je me permettrai de vous rappeler un incident qui vous fera peut-être mieux vous souvenir, M. l'Orateur. C'est qu'après que le greffier vous eût rendu le bill, que vous lui aviez passé, l'un des honorables membres de cette Chambre vous en demanda une copie. Il s'agissait bien du bill que vous aviez dans les mains, et qui était le même que je vous avais remis, que vous veniez de passer vous-même au greffier et que celui-ci vous avait rendu. L'honorable membre aura reçu peut-être l'original même, et omis par inadvertance de le rendre au greffier ou à vous-même.

M. L'ORATEUR : Je me rappelle très bien que j'ai donné des exemplaires du même bill en français à deux des honorables membres de cette Chambre.

M. HOLTON : Si le bill qu'a présenté l'honorable membre de Stanstead (M. Colby) était imprimé sous son nom, il

n'y a rien à redire. Mais il doit y avoir des exemplaires de ce bill, tel qu'imprimé, et mon honorable ami nous obligerait en nous fournissant un de ces exemplaires, pour faire cesser les malentendus et la confusion.

M. L'ORATEUR : Le greffier vient de me passer le manuscrit, qui a été remis au greffier en loi jeudi, le 16 février 1880, et qui se lit comme suit : " Monsieur Colby : Acte abrogeant les actes relatifs à la faillite actuellement en force en Canada." Je suis sûr que ce n'est pas la copie que j'avais hier. Il me serait facile de vérifier si, j'avais ici la copie française que j'avais en même temps et que j'ai donnée à l'un des membres de cette Chambre.

M. COLBY : Afin de convaincre la Chambre que je ne fais pas erreur en soutenant que ce n'est pas le bill que je vous ai remis hier, je dirai plus, et j'ajouterai qu'avant de vous le remettre, je l'avais soumis à mon honorable ami le membre de Jacques-Cartier (monsieur Girouard), qui après l'avoir revisé, y fit quelques additions à la plume. C'est après cela que le bill, portant mon nom sur l'endos, vous fut remis ; et ce n'est certainement pas celui que vous avez en ce moment. Le greffier a probablement reçu, par suite de quelque erreur, une copie différente, un brouillon peut-être, au lieu du bill même. Vous devez vous rappeler, que lorsque le bill fut revenu sur votre pupitre, après avoir passé par les mains du greffier, l'un des honorables membres demanda à le voir, et qu'il lui fut donné au lieu d'être rendu au greffier.

M. L'ORATEUR : Voici la copie française. J'avais deux copies, l'une anglaise, l'autre française. Voici la copie française, que j'avais passée à l'honorable membre d'Iberville (monsieur Béchard).

M. GIROUARD : Je me rappelle parfaitement que, lorsque l'honorable membre de Stanstead (monsieur Colby) m'a montré, hier le bill imprimé, j'y ai fait de ma main quelque changement, comme secondant. Bien certainement, le bill que l'honorable membre avait dans les mains il y a un instant n'est pas celui que j'ai vu hier.

M. MACKENZIE : Je n'aurais jamais songé à douter de l'assertion de l'honorable membre, si j'avais su qu'il eût déclaré avoir lui-même présenté le bill. Je demandai au greffier de me montrer une copie du bill présenté, et je reçus de lui